

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES 2025-2026 (PRINCIPAUX POINTS)

ENGAGEMENT DES CLUBS POUR LA SAISON 2025-2026

Le dossier d'engagement doit être constitué de pièces suivantes :

- ✓ - Une fiche d'engagement dans les compétitions ().
- ✓ - Une copie légalisée de l'agrément du club.
- ✓ - Une liste des membres élus du comité directeur,
- ✓ - Quitus .
- ✓ - Une attestation délivrée par la compagnie d'assurance relative aux contrats couvrant l'ensemble des membres du club, pour la saison 2025-2026.
- ✓ - Une attestation de *domiciliation*.
- ✓ - Une fiche d'intégrité dûment signée par le Président du club.
- ✓ - Une fiche de signalement dûment signée par le Président du club.
- ✓ - Le paiement des frais d'engagement et des éventuels arriérés.
- ✓ - Le Bilan Financier de l'exercice 2024 et le rapport du commissaire aux comptes y afférent.
- ✓ - Une copie de l'assurance de l'infrastructure sportive pour toute la saison sportive 2025-2026

DÉPÔT DES DOSSIERS D'ENGAGEMENT

- Les dossiers d'engagement complets doivent être déposés auprès des ligues , contre accusé de réception :

▶ LFW du 04/10/2025 au 15/10/2025 une amende de 20.000 DA

- ☐ - Au-delà du 15 Octobre 2025, aucun dossier ne sera accepté par les LFW.

CALENDRIERS DES DÉBUTS DES CHAMPIONNATS.

✓ - Divisions Honneur et Pré-Honneur : Le 01.11.2025.

- ✓ Catégories « Jeunes » : Le 25-26.10.2025.

CATÉGORIES D'ÉQUIPES A ENGAGER :

✓ - **Une équipe Séniors** : 30 joueurs nés avant le 1er janvier 2007, dont trois gardiens de buts.

● Obligatoirement huit (8) joueurs minimum nés en 2004,2005 ou 2006.

✓ - **Une équipe U-19** : 30 joueurs nés en 2007 et 2008, dont trois gardiens de

● buts. Obligatoirement dix (10) joueurs minimum nés en 2008.

✓ - **Une équipe U-17** : 30 joueurs nés en 2009 et 2010, dont trois gardiens de

● Obligatoirement dix (10) joueurs minimum nés en 2010.

✓ - **Une équipe U-15** : 30 joueurs nés en 2011 et 2012, dont trois gardiens de buts.

● Obligatoirement dix (10) joueurs minimum nés en 2012.

✓ - **Une équipe ➡ U14** : Joueurs nés en 2013, 2014 , dont trois gardiens de buts.

● **Cette catégorie est facultative le nombre de joueurs est illimité.**

PÉRIODE D'ENREGISTREMENT DES LICENCES

✓ - Pour la catégorie « Sénior » : La période d'enregistrement des licences est fixée comme suit : LWF : Du 01/09/2024 au 31/12/2025 ---23 :59 :59

✓ - Pour les catégories « Jeunes » : La période d'enregistrement des licences est fixée comme suit : Du 01/08/2025 au 31 /01/2026

A Joindre :

- Une fiche d'engagement dans les competitions (imprimé à télécharger du site de la Ligue).
- Une copie légalisée de l'agrément du club, s'il y a changement.
- Une liste des membres élus du comité directeur mandatés pour représenter le club auprès de la ligue et structures du football;
- Quitus délivré par la ligue d'origine pour les clubs changeant de ligue;
- Une attestation délivrée par la compagnie d'assurance relative aux contrats couvrant l'ensemble des membres du club, pour la saison 2024-2025, conformément au règlement des championnats de football amateur;
- Une attestation de domiciliation délivrée par le gestionnaire de l'infrastructure sportive concernée;
- Une Fiche d'intégrité dûment signée et légalisée par le Président du club
- Une Fiche de signalement dûment signée et légalisée par le Président du Club.
- Une Attestation de consentement des Clubs;
- Le paiement des frais d'engagement et des éventuels arriérés;
- Le bilan financier de l'exercice 2024 et le rapport du commissaire aux comptes y afférent.